

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

PREISSAC

Je, Gérard Pétrin,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

279-2021

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense de 3 868 000.00\$ et un emprunt de 3 140 000.00\$ pour la
démolition et la construction d'un centre multifonctionnel.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

830

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de :

94

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

279-2021

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Preissac ce 21 octobre 2021 à 19 h 01
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2021	10	21
année	mois	jour